

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARNIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE, LE 2 OCTOBRE 2012, À 20 H.

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE PAR
MONSIEUR PATRICK MARQUÈS, MAIRE SUPPLÉANT**

**Projet de règlement no 243-97
Débutant à 20 h et se terminant à 20 h 08**

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE SUPPLÉANT**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 4 septembre 2012
- 5. DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Autorisation de signature – Acte de servitude
 - 5.2 Assurance collective – Renouvellement 2012-2013
 - 5.3 Dépôt – Procès-verbal de correction
 - 5.4 Mandat – Services professionnels en urbanisme
 - 5.5 Indexation – Salaires et conditions du personnel cadre
 - 5.6 Approbation – Plans de lotissement et plan d'ensemble des infrastructures – Quartier Branché Phase II
 - 5.7 Autorisation de signature – Entente relative à des travaux municipaux – Quartier Branché Phase II
 - 5.8 Approbation de la grille d'évaluation et de pondération – Services professionnels en ingénierie – Infrastructures municipales boulevard Désourdy (Phase 1) Quartier Branché (APP-12-034-GE)
- 6. FINANCES**
 - 6.1 Déboursés du mois de septembre 2012
 - 6.2 Transfert budgétaire
 - 6.3 Renonciation – Financement non utilisé au fonds de roulement au 28 août 2012
 - 6.4 Renouvellement – Services Internet haute vitesse
- 7. SERVICES TECHNIQUES**
 - 7.1 Autorisation de paiement – Travaux supplémentaires – Aménagement du parc Forget – Certificat de paiement no 3;
 - 7.2 Acceptation provisoire – Certificat de paiement no 4 – Aménagement du parc Forget
 - 7.3 Autorisation de paiement – Travaux supplémentaires – Aménagement du parc Forget – Certificat de paiement no 5;
 - 7.4 Aménagement des parcs des Peupliers et du Ruisseau – Certificat de paiement no 3;
 - 7.5 Octroi de contrat – Services professionnels en ingénierie – Infrastructures municipales boulevard Désourdy (Phase 1) Quartier Branché (APP-12-034-GE)

7.6 Appropriation de surplus – Hausse de consommation électrique – Traitement des eaux usées

8. URBANISME

8.1 Dérogation mineure 12-DM-20 – Lot no 3 157 575, rue Henriette

8.2 Dérogation mineure 12-DM-21 – Lot no 4 186 918 – rue des Deux-Rivières

8.3 Dérogation mineure 12-DM-22 – 220, rue Jean-De Fonblanche

8.4 Demande 12-PIIA-08 – Lot no 4 945 689, chemin de Chambly

8.5 Analyse du PIIA en vertu du règlement no 244-1 – Quartier Branché Phase II

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

10.1 Légion Royale Canadienne – Jour du souvenir – Couronne commémorative

10.2 Demande d'autorisation du Corps de cadets 2793 Chambly – Vente de chocolats le 13 octobre 2012

10.3 Demande d'aide financière – Opération Nez rouge pour le Bassin de Chambly

10.4 Invitation – Soirée vins et fromages – Association Québec-France

10.5 Demande d'aide financière – Paniers de Noël – Chevaliers de Colomb Conseil 6148 Révérend Léo Foster

10.6 Demande d'aide financière – Souper bénéfique au profit de la Paroisse Saint-Joseph-de-Chambly

11. ENVIRONNEMENT

12. LOISIRS ET CULTURE

13. RÉGLEMENTATION

13.1 Retrait – Procédure d'adoption des règlements nos 198-13, 241-12 et 243-96

13.2 Retrait – Procédure d'adoption du règlement no 244-5
Règlement modifiant le règlement no 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'amendé, afin de mettre à jour et d'harmoniser des objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation relatifs à l'architecture des bâtiments et à l'aménagement paysager pour les secteurs non construits et construits de l'île Goyer

13.3 Avis de motion – Règlement no 448-A
Règlement visant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Carignan

13.4 Adoption – Projet de règlement no 448-A
Règlement adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la ville de Carignan

13.5 Adoption – Règlement no 243-93
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet commercial de type station-service avec commerce de restauration et dépanneur dans la zone C38

13.6 Dépôt – Certificats de tenue de registres – Règlements nos 241-9, 241-10 et 243-94

- 13.7 Adoption – Règlement no 243-97
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'assurer la conservation d'espaces verts dans le contexte d'un projet de développement domiciliaire dans la partie centre de l'île aux Lièvres
- 13.8 Avis de motion – Règlement no 198-14
Règlement modifiant le règlement no 198 intitulé « Plan d'urbanisme de la ville de Carignan »
- 13.9 Adoption – Projet de règlement no 198-14
Règlement modifiant le règlement no 198 intitulé « Plan d'urbanisme de la ville de Carignan »
- 13.10 Avis de motion – Règlement no 241-13
Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'assurer la concordance aux dispositions du schéma d'aménagement révisé, règlement portant le numéro 32-06
- 13.11 Adoption – Projet de règlement no 241-13
Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'assurer la concordance aux dispositions du schéma d'aménagement révisé, règlement portant le numéro 32-06
- 13.12 Avis de motion – Règlement no 243-98
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'assurer la concordance aux dispositions du schéma d'aménagement révisé, règlement portant le numéro 32-06
- 13.13 Adoption – Projet de règlement no 243-98
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'assurer la concordance aux dispositions du schéma d'aménagement révisé, règlement portant le numéro 32-06

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

- 15.1 Approbation et autorisation de signature – Protocole d'entente – Maison Enfant Soleil 2013
- 15.2 Embauche – Employé surnuméraire en remplacement d'un congé de maternité – Inspecteur niveau II
- 15.3 Invitation – 10^e soirée bénéfique au profit de la Maison Simonne Monet-Chartrand

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

M^{mes} Elena Sanchez, conseillère
Louise Bisailon Marcil, conseillère
Marguerite Roussel, conseillère
Hélène Hayeur Car, conseillère

MM. René Fournier, conseiller
Patrick Marquès, conseiller

Absence motivée :

M^{me} Louise Lavigne, mairesse

Messieurs Alain Cousson, directeur général, Rémi Raymond, directeur général adjoint et greffier et Benoît Fortier, directeur du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire sont également présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE SUPPLÉANT

Monsieur Patrick Marquès, maire suppléant, déclare la séance ouverte, il est 20 h 08.

12-10-403

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

12-10-404

4.1 Séance ordinaire du 4 septembre 2012

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 septembre 2012.

5. DIRECTION GÉNÉRALE

12-10-405

5.1 Autorisation de signature – Acte de servitude

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder l'établissement d'une servitude permettant l'installation et l'entretien d'une conduite d'égout sanitaire pour une partie du projet domiciliaire Les Berges du Canal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la mairesse et le greffier à signer pour et au nom de la Ville l'acte de servitude concernant une partie des lots nos 4 523 293, 4 430 336, 4 430 335, 4 966 157 et 4 966 156.

12-10-406

5.2 Assurance collective – Renouvellement 2012-2013

CONSIDÉRANT que le Groupe Financier AGA inc. a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la ville de Carignan;

CONSIDÉRANT que le Groupe Financier AGA inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013, sont justifiées;

CONSIDÉRANT que le Groupe Financier AGA inc. indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

CONSIDÉRANT que le contrat actuel avec l'assureur en est à sa quatrième année pour une durée maximale de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la ville de Carignan et qu'ils jugent opportun de les accepter;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ Groupe Financier concernant l'assurance collective des employés de la ville de Carignan pour la période du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013 au montant de 73 568,84 taxes incluses;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Stéphane Marceau du Groupe Financier AGA inc.

5.3 Dépôt – Procès-verbal de correction

Le greffier procède au dépôt d'un procès-verbal de correction concernant la résolution no 12-01-18.

5.4 Mandat – Services professionnels en urbanisme

12-10-407

CONSIDÉRANT l'opportunité de produire une expertise en urbanisme dans le cadre du dossier d'expropriation du lot no 4 179 564 ainsi que d'une partie du lot no 4 179 561;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels d'expertise en urbanisme de M. Jacques Chénier de la firme AECOM;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le mandat de services professionnels d'expertise en urbanisme dans le cadre de la procédure d'expropriation du lot no 4 179 564 ainsi que d'une partie du lot no 4 179 561 à M. Jacques Chénier de la firme AECOM;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-14000-412.

5.5 Indexation – Salaires et conditions du personnel cadre

12-10-408

CONSIDÉRANT la grille salariale ainsi que la classification des cadres en vigueur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

DE majorer l'échelle salariale ainsi que le salaire des cadres de 2,5 % pour l'année 2013, afin d'indexer ces salaires au coût de la vie;

Le trésorier certifie que des crédits seront disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

5.6 Approbation – Plans de lotissement et plan d'ensemble des infrastructures – Quartier Branché Phase II

12-10-409

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan de lotissement déposé le 18 septembre 2012 de la firme Denis Dubois arpenteur-géomètre inc. sous la référence D12680-23 de ses minutes 18646;

D'APPROUVER le plan de lotissement déposé le 18 septembre 2012 de la firme Denis Dubois arpenteur-géomètre inc. sous la référence D12680-27 de ses minutes 18787;

D'APPROUVER le plan d'ensemble des infrastructures dudit projet de la firme BPR daté de janvier 2012 no 01907-C-004, révision 3.

5.7 Autorisation de signature – Entente relative à des travaux municipaux – Quartier Branché Phase II

12-10-410

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le greffier à signer l'entente relative à des travaux municipaux pour le projet Quartier Branché phase II;

LE tout conditionnel au dépôt par le promoteur de tous les documents prévus audit protocole.

12-10-411

5.8 Approbation de la grille d'évaluation et de pondération – Services professionnels en ingénierie – Infrastructures municipales boulevard Désourdy (Phase 1) Quartier Branché (APP-12-034-GE)

CONSIDÉRANT que selon l'article 573.1.0.1.1. de la *Loi sur les cités et villes* dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil municipal de Carignan compte utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres selon les normes requises dans son appel d'offres pour services professionnels en ingénierie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour fins de pondération des offres de services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans, devis, cahiers de charges et la surveillance des travaux d'infrastructures municipales boulevard Désourdy (Phase 1) Quartier Branché, les critères d'évaluation suivants :

1. La firme

Présentation et organisation	5 points
Expérience de la firme dans des projets municipaux similaires (de + de 3 M \$)	15 points
Connaissance du territoire et des réseaux de la ville de Carignan	10 points

2. Compétence de l'équipe

Expérience du chargé de projet	20 points
Compétence des membres de l'équipe (incluant les membres du laboratoire sous-traitant)	20 points

3. Méthodologie proposée

Méthodologie	15 points
Calendrier de réalisation	15 points

6. FINANCES

6.1 Déboursés du mois de septembre 2012

12-10-412

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de septembre pour un montant de 254 714,77 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de septembre, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 2 421 011,11 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

6.2 Transfert budgétaire

12-10-413

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

DE transférer la somme suivante :

Afin de couvrir les frais de publication d'avis publics dans les journaux

Montant	Description du poste	Numéro de poste
10 000 \$	Taxes générales	01-21100-000

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
10 000 \$	Avis publics	02-14000-341

6.3 Renonciation – Financement non utilisé au fonds de roulement au 28 août 2012

12-10-414

CONSIDÉRANT les résolutions nos 11-01-15 et 12-01-15 décrétant des dépenses d'immobilisation financées par le fonds de roulement pour différents projets tel que :

- 11-01 Toiture Centre communautaire
- 12-05 Toiture Garage municipale

CONSIDÉRANT la résolution no 12-04-163 décrétant des dépenses d'immobilisation financées par une appropriation de surplus affectés et d'un transfert des revenus de fonctionnement pour le projet 12-14 toiture usine;

CONSIDÉRANT que ces dépenses une fois effectuées, s'avèrent inférieures au montant du financement approuvé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

DE retourner au fonds administration le montant non dépensé pour le projet 12-14 totalisant une somme de 949,85 \$;

DE retourner au fonds de roulement les montants non dépensés pour les projets 11-01 et 12-05 totalisant une somme de 14 421,10 \$;

D'AMENDER les résolutions nos 11-01-05 et 12-01-15 de façon à ce que les montants faisant l'objet de la renonciation soient déduits des remboursements annuels les plus éloignés, du fonds d'administration au fonds de roulement.

12-10-415

6.4 Renouveaulement – Services Internet haute vitesse

CONSIDÉRANT la résolution no 08-11-458 autorisant la signature d'un contrat avec Vidéotron;

CONSIDÉRANT la nouvelle proposition de services Internet TGV 15 Affaires;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire afin d'autoriser la signature d'un contrat engageant la Ville au-delà d'un exercice financier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Elena Sanchez, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER monsieur Danik Salvail, trésorier à signer au nom de la Ville de Carignan le contrat à intervenir concernant le service « Internet TGV 15 Affaires »;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-13010-331.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1 Autorisation de paiement – Travaux supplémentaires – Aménagement du parc Forget – Certificat de paiement no 3;

12-10-416

CONSIDÉRANT la résolution no 12-06-264 octroyant le contrat pour les travaux d'aménagement du parc Forget – Phase I à la firme Bau-Québec Itée;

CONSIDÉRANT l'ordre de changement no 1 du 5 juillet 2012 permettant l'ajout d'un tuyau en PEHD ondulé et intérieur lisse de 450 mm;

CONSIDÉRANT les recommandations du chargé de projet ainsi que du directeur des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement d'un montant supplémentaire de 1 927,79 \$ taxes incluses à la firme Bau-Québec Itée;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-10000-530.

**7.2 Acceptation provisoire – Certificat de paiement no 4
– Aménagement du parc Forget**

12-11-417

CONSIDÉRANT la résolution no 12-06-264 octroyant le contrat pour les travaux d'aménagement du parc Forget – Phase I à la firme Bau-Québec ltée;

CONSIDÉRANT les recommandations du chargé de projet ainsi que du directeur des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 56 681,41 \$ taxes incluses à la firme Bau-Québec ltée;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaire 03-10000-530 et 55-13600-094.

**7.3 Autorisation de paiement – Travaux supplémentaires
– Aménagement du parc Forget – Certificat de
paiement no 5;**

12-10-418

CONSIDÉRANT la résolution no 12-06-264 octroyant le contrat pour les travaux d'aménagement du parc Forget – Phase I à la firme Bau-Québec ltée;

CONSIDÉRANT l'ordre de changement no 1 du 5 juillet 2012 permettant la mise en place de 150 mm de terre végétale jumelé à l'ensemencement hydraulique de buttes situées à proximité des aires de jeux existantes;

CONSIDÉRANT les recommandations du chargé de projet ainsi que du directeur des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement d'un montant supplémentaire 6 225,90 \$ taxes incluses à la firme Bau-Québec ltée;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-10000-530.

7.4 Aménagement des parcs des Peupliers et du Ruisseau – Certificat de paiement no 3

12-10-419

CONSIDÉRANT la résolution no 12-03-107 octroyant le mandat pour des travaux d'aménagement des parcs du Ruisseau et des Peupliers à l'entreprise 9045-6823 Québec inc. (Les Paysagistes Damiano);

CONSIDÉRANT les recommandations du chargé de projet ainsi que du directeur des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Elena Sanchez, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement d'un montant 10 966,61\$ taxes incluses à l'entreprise 9045-6823 Québec inc. (Les Paysagistes Damiano);

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 55-13600-092.

7.5 Octroi de contrat – Services professionnels en ingénierie – Infrastructures municipales boulevard Désourdy (Phase 1) Quartier Branché (APP-12-034-GE)

12-10-420

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans, devis, cahiers de charges et la surveillance des travaux d'infrastructures municipales pour le boulevard Désourdy (Phase I) – Quartier Branché;

CONSIDÉRANT le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note selon la grille d'évaluation et de pondération;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le mandat de services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans, devis, cahiers de charges et la surveillance des travaux d'infrastructures municipales pour le boulevard Désourdy (Phase I) – Quartier Branché à la firme BPR Infrastructure inc. au montant de 57 085,09 \$ taxes incluses;

LE TOUT conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt no 445-E par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et à la délivrance du certificat d'autorisation (si nécessaire) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) sous réserve des conditions susmentionnées au paragraphe précédent.

7.6 Appropriation de surplus – Hausse de consommation électrique – Traitement des eaux usées

12-10-421

CONSIDÉRANT la hausse de consommation d'électricité significative suite aux travaux d'agrandissement de la station d'épuration;

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le transfert d'un montant de 60 000 \$ provenant du surplus affecté « Eau-Égout » vers le poste 02-41400-681.

8. URBANISME

8.1 Dérogation mineure 12-DM-20 – Lot no 3 157 575, rue Henriette

12-10-422

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure ayant pour effet, dans le cadre d'une opération cadastrale, de rendre réputés conformes deux lots projetés de forme irrégulière ayant les dimensions suivantes : Un premier lot aurait une profondeur de 12,19 mètres et 12,18 mètres pour une superficie de 371,60 mètres carrés et le second lot aurait une profondeur de 12,18 mètres et 12,19 mètres pour une superficie de 463,04 mètres carrés, alors que la norme en vigueur dans ce secteur exige une profondeur minimale de 24 mètres et une superficie minimale de 528 mètres carrés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Elena Sanchez, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure pour le lot no 3 157 575, rue Henriette;

LE TOUT conditionnel à ce que les lots faisant l'objet de la présente dérogation servent uniquement à consolider les terrains limitrophes identifiés au plan de cadastre du Québec comme étant les lots nos 2 598 563 et 2 598 564.

8.2 Dérogation mineure 12-DM-21 – Lot no 4 186 918 – rue des Deux-Rivières

12-10-423

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure ayant pour effet, dans le cadre d'une opération cadastrale, de rendre réputés conformes deux lots projetés ayant les dimensions suivantes : Un premier lot d'une largeur de 17,09 mètres et une superficie de 1042,0 mètres carrés et le second lot d'une largeur de 17,08 mètres et une superficie de 1042,0 mètres

carrés. La norme en vigueur dans ce secteur exige une largeur minimale de 22 mètres et une superficie minimale de 790 mètres carrés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

DE reporter ce point.

8.3 Dérogation mineure 12-DM-22 – 220, rue Jean-De Fonblanche

12-10-424

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure ayant pour effet, de rendre réputée conforme une allée d'accès résidentielle d'une largeur de 14,2 mètres, alors que la norme en vigueur est de 7,5 mètres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

DE refuser la dérogation mineure pour la propriété située au 220, rue Jean-De Fonblanche.

8.4 Demande 12-PIIA-08 – Lot no 4 945 689, chemin de Chambly

12-10-425

CONSIDÉRANT les croquis déposés par M. Daniel Jetté le 4 septembre 2012, démontrant les élévations d'un bâtiment commercial proposé;

CONSIDÉRANT le projet d'enseigne commercial d'une hauteur de 9 mètres sur une largeur de 4 mètres aussi déposé le 4 septembre dernier;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Elena Sanchez, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

DE refuser le projet d'enseigne commercial proposé relatif au bâtiment commercial;

D'APPROUVER les croquis du futur bâtiment commercial tel que démontré sur lesdits plans déposés par monsieur Daniel Jetté le 4 septembre dernier;

LE tout conditionnel au respect des objectifs d'aménagement relatifs à l'aménagement paysager à venir sur ledit lot prévu à l'article 3 du projet de règlement no 244-1.

**8.5 Analyse du PIIA en vertu du règlement no 244-1 –
Quartier Branché Phase II**

12-10-426

CONSIDÉRANT les plans de construction déposés le 26 mars 2012 par Constructions Jasmont inc. pour les lots nos 5 073 400 à 5 073 411, dessinés par Martin Carrier, architecte et identifiés par le projet Quartier Branché Maisons Jumelées Carignan et Quartier Branché 12 logements Carignan pour le lot no 5 073 247;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les plans de construction déposés le 26 mars 2012 par Constructions Jasmont inc. pour les lots nos 5 073 400 à 5 073 411, dessinés par Martin Carrier, architecte et identifiés par le projet Quartier Branché Maisons Jumelées Carignan;

D'APPROUVER le plan de construction déposé le 26 mars 2012 par Constructions Jasmont inc. pour le lot no 5 073 247, dessinés par Martin Carrier, architecte et identifiés par le projet Quartier Branché 12 logements Carignan;

LE tout conditionnel au respect des objectifs d'aménagement relatifs à l'aménagement paysager à venir sur lesdits lots de la zone A40 prévus à l'article 3 du projet de règlement no 244-1.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

**10.1 Légion Royale Canadienne – Jour du souvenir –
Couronne commémorative**

12-10-427

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'acquisition d'une couronne commémorative au montant de 40 \$ pour le jour du souvenir le 10 novembre prochain;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

**10.2 Demande d'autorisation du Corps de cadets 2793
Chambly – Vente de chocolats le 13 octobre 2012**

12-10-428

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation du Corps de cadets 2793 Chambly pour la vente de chocolats sous forme de blitz dans les rues de Carignan le 13 octobre 2012;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la levée de fonds du Corps de Cadets 2793 Chambly consistant à effectuer la vente de chocolats sous forme de blitz sur le territoire de Carignan le 13 octobre 2012.

**10.3 Demande d'aide financière – Opération Nez rouge
pour le Bassin de Chambly**

12-10-429

CONSIDÉRANT le demande d'aide financière d'Opération Nez rouge 2012 pour le Bassin de Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à Opération Nez rouge 2012 pour le Bassin de Chambly un montant de 250 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

**10.4 Invitation – Soirée vins et fromages – Association
Québec-France**

12-10-430

CONSIDÉRANT l'invitation de l'Association Québec-France pour sa dégustation de vins et fromages qui aura lieu le 10 novembre 2012;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'INSCRIRE mesdames Louise Lavigne, mairesse, Louise Bisailon Marcil et Elena Sanchez, conseillères, au coût de 43 \$ par personne, à la dégustation de vins et fromages du 10 novembre 2012 de l'Association Québec-France;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

10.5 Demande d'aide financière – Paniers de Noël – Chevaliers de Colomb Conseil 6148 Révérend Léo Foster

12-10-431

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière des Chevaliers de Colomb, conseil 6148 Révérend Léo Foster;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER aux Chevaliers de Colomb conseil 6148 Révérend Léo Foster, dans le cadre de la confection des paniers de Noël, une aide financière d'un montant de 250 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

10.6 Demande d'aide financière – Souper bénéfique au profit de la Paroisse Saint-Joseph de Chambly

12-10-432

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Paroisse Saint-Joseph de Chambly dans le cadre de leur souper bénéfique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à la Paroisse Saint-Joseph de Chambly un montant de 100 \$ correspondant à une demie page du programme souvenir;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

11. ENVIRONNEMENT

12. LOISIRS ET CULTURE

13. RÉGLEMENTATION

13.1 Retrait – Procédure d'adoption des règlements nos 198-13, 241-12 et 243-96

12-10-433

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

DE retirer et par conséquent mettre un terme à la procédure d'adoption du règlement no 198-13 modifiant le règlement no 198 intitulé « Plan d'urbanisme de la ville de Carignan »;

DE retirer et par conséquent mettre un terme à la procédure d'adoption du règlement no 241-12 modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'assurer la concordance aux dispositions du Schéma d'aménagement révisé, règlement portant le numéro 32-06;

DE retirer et par conséquent mettre un terme à la procédure d'adoption du règlement no 243-96 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'assurer la concordance aux dispositions du Schéma d'aménagement révisé, règlement portant le numéro 32-06.

13.2 Retrait – Procédure d'adoption du règlement no 244-5

Règlement modifiant le règlement no 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'amendé, afin de mettre à jour et d'harmoniser des objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation relatifs à l'architecture des bâtiments et à l'aménagement paysager pour les secteurs non construits et construits de l'île Goyer

12-10-434

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

DE retirer et par conséquent mettre un terme à la procédure d'adoption du règlement no 244-5 modifiant le règlement no 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'amendé, afin de mettre à jour et d'harmoniser des objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation relatifs à l'architecture des bâtiments et à l'aménagement paysager pour les secteurs non construits et construits de l'île Goyer.

13.3 Avis de motion – Règlement no 448-A

Règlement visant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Carignan

12-10-435

Avis de motion est donné par la conseillère Marguerite Roussel à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 448-A visant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Carignan.

13.4 Adoption – Projet de règlement no 448-A

Règlement adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la ville de Carignan

12-10-436

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du projet règlement no 448-A visant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Carignan, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 448-A visant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Carignan.

13.5 Adoption – Règlement no 243-93

Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet commercial de type station-service avec commerce de restauration et dépanneur dans la zone C38

12-10-437

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du règlement no 243-93 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet commercial de type station-service avec commerce de restauration et dépanneur dans la zone C38, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Elena Sanchez, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 243-93 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet commercial de type station-service avec commerce de restauration et dépanneur dans la zone C38.

13.6 Dépôt – Certificats de tenue de registres – Règlements nos 241-9, 241-10 et 243-94

Le greffier procède au dépôt des certificats de la tenue des registres concernant les règlements 241-9, 241-10 et 243-94

13.7 Adoption – Règlement no 243-97

Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'assurer la conservation d'espaces verts dans le contexte d'un projet de développement domiciliaire dans la partie centre de l'île aux Lièvres

12-10-438

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du règlement no 243-97 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'assurer la conservation d'espaces verts dans le contexte d'un projet de développement domiciliaire dans la partie centre de l'île aux Lièvres, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Elena Sanchez, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 243-97 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'assurer la conservation d'espaces verts dans le contexte d'un projet de développement domiciliaire dans la partie centre de l'île aux Lièvres.

13.8 Avis de motion – Règlement no 198-14

Règlement modifiant le règlement no 198 intitulé « Plan d'urbanisme de la ville de Carignan »

12-10-439

Avis de motion est donné par la conseillère Louise Bisailon Marcil à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 198-4 modifiant le règlement no 198 intitulé « Plan d'urbanisme de la ville de Carignan ».

13.9 Adoption – Projet de règlement no 198-14

Règlement modifiant le règlement no 198 intitulé « Plan d'urbanisme de la ville de Carignan »

12-10-440

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement no 198-14 modifiant le règlement no 198 intitulé « Plan d'urbanisme de la ville de Carignan », déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à la majorité :

Le conseiller René Fournier vote contre.

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 198-14 modifiant le règlement no 198 intitulé « Plan d'urbanisme de la ville de Carignan ».

13.10 Avis de motion – Règlement no 241-13

Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'assurer la concordance aux dispositions du Schéma d'aménagement révisé, règlement portant le numéro 32-06

12-10-441

Avis de motion est donné par la conseillère Louise Bisailon Marcil à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 241-13 modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'assurer la concordance aux dispositions du Schéma d'aménagement révisé, règlement portant le numéro 32-06.

13.11 Adoption – Projet de règlement no 241-13

Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'assurer la concordance aux dispositions du Schéma d'aménagement révisé, règlement portant le numéro 32-06

12-10-442

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du projet règlement no 241-13 modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'assurer la concordance aux dispositions du Schéma d'aménagement

révisé, règlement portant le numéro 32-06, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à la majorité :

Le conseiller René Fournier vote contre.

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le projet règlement no 241-13 modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'assurer la concordance aux dispositions du Schéma d'aménagement révisé, règlement portant le numéro 32-06.

13.12 Avis de motion – Règlement no 243-98

Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'assurer la concordance aux dispositions du schéma d'aménagement révisé, règlement portant le numéro 32-06

12-10-443

Avis de motion est donné par la conseillère Louise Bisailon Marcil à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 243-98 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'assurer la concordance aux dispositions du Schéma d'aménagement révisé, règlement portant le numéro 32-06.

13.13 Adoption – Projet de règlement no 243-98

Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'assurer la concordance aux dispositions du Schéma d'aménagement révisé, règlement portant le numéro 32-06

12-10-444

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement no 243-98 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'assurer la concordance aux dispositions du Schéma d'aménagement révisé, règlement portant le numéro 32-06, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à la majorité :

Le conseiller René Fournier vote contre.

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 243-98 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'assurer la concordance aux dispositions du Schéma d'aménagement révisé, règlement portant le numéro 32-06.

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

15.1 Approbation et autorisation de signature – Protocole d’entente – Maison Enfant Soleil 2013

12-10-445

CONSIDÉRANT les engagements nécessaires à l’offre de participation au projet de la Maison Enfant Soleil 2013 à être construite sur le territoire de la Ville;

Il est proposé par la conseillère Elena Sanchez, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l’unanimité :

D’AUTORISER la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le greffier à signer pour et au nom de la Ville le protocole d’entente Maison Enfant Soleil 2013;

D’ACCORDER une somme de 50 000 \$ à titre de contribution au projet de la « Maison Enfant Soleil 2013 »;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999 sous réserve d’une appropriation des surplus affectés « acquisition de terrains ».

15.2 Embauche – Employé surnuméraire en remplacement d’un congé de maternité – Inspecteur niveau II

12-10-446

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de procéder au remplacement de madame Karlyne Nadeau pendant son congé de maternité;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur de l’urbanisme et de l’aménagement du territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l’unanimité :

D’EMBAUCHER monsieur Francis Côté à titre de surnuméraire pour le poste d’inspecteur municipal niveau II pour une période de quatorze (14) mois en remplacement d’un congé de maternité et ce, à compter du 22 octobre 2012;

DE désigner monsieur Francis Côté à titre d’officier responsable à la délivrance de permis et certificats et ce, en conformité avec le règlement no 415-A;

Le tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés cols blancs et cols bleus, membres du syndicat canadien de la fonction publique section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-61000-181 sous réserve d’un transfert provenant du poste 01-21100-000.

**15.3 Invitation – 10^e soirée bénéfice au profit de la Maison
Simonne Monet-Chartrand**

12-10-447

CONSIDÉRANT l'invitation à la 10^e soirée bénéfice de la Maison Simonne Monet-Chartrand qui aura lieu le 24 octobre 2012;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

DE faire l'achat de 2 billets au coût de 175 \$ par personne, pour la 10^e soirée bénéfice au profit de la Maison Simonne Monet-Chartrand qui se tiendra le 24 octobre 2012.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

12-10-448

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 21 h 18.

Rémi Raymond
Greffier

Patrick Marquès
Maire suppléant